



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

Séance du 6 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Carmen VALLET (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ), Joël ALPY (procuration donnée à Lydie CHANEZ)

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h.

0. Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une délégation pour contracter un emprunt pour l'acquisition de la parcelle ZI 267, dans le cadre du lotissement de la Fruitière. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1. Administration générale

Règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire rappelle aux élus les termes du projet de règlement intérieur discuté lors de la séance du 25 mai 2020, qui fixe le cadre de fonctionnement du conseil municipal pendant le mandat. Aucune modification complémentaire n'est apportée. Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Propositions pour la composition

de la commission communale des impôts directs

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID), présidée par le maire. La CCID a un rôle essentiellement consultatif : d'une part, elle donne son avis

sur les valeurs locatives des immeubles bâtis et non bâtis qui lui sont soumises et, d'autre part, elle transmet à l'administration fiscale toutes les informations qu'elle juge utiles relativement à la matière imposable dans la commune.

Elle est composée de 6 membres titulaires et de 6 membres suppléants, désignés par l'administration fiscale sur la base de propositions transmises par le conseil municipal. Dans ce cadre, il convient de transmettre une liste de 24 propositions (12 titulaires et 12 suppléants, dont au moins 2 personnes domiciliées à l'extérieur).

Après discussion, le conseil municipal approuve les propositions suivantes :

- | | |
|------------------------|----------------------------|
| • <i>Titulaires :</i> | • <i>Suppléants :</i> |
| • Daniel ANNICHINI | • Michel CAZALET |
| • Gérard CAILLE | • Joëlle CHAUVIN |
| • Martine CARREZ | • Raphaël COURVOISIER |
| • Fabrice CHAUVIN | • Alain GIROD |
| • Jean-Paul COURTOIS | • Jean-Loup GRIMAUD |
| • Élisabeth DUCHESNE | • Jean-Paul HUGUES-DISSILE |
| • Lionel EMONOT | • Hervé MIVELLE |
| • Jean-Paul GUILLEMIN | • Aurélie PAGNIEZ |
| • Dominique MOUGET | • Serge PAQUETTE |
| • Claudine QUATREPOINT | • Luc PEYLABOUD |
| • Jean-Yves QUETY | • Anne TARRIUS |
| • Henri RATTE | • Hélène TRIMAILLE |

2. Environnement

Travaux de restauration hydraulique de la Seigne des Barbouillons

Pascale DUSSOUILLEZ, adjointe en charge de l'environnement et Camille BARBAZ, conseillère municipale présentent le détail des travaux de restauration hydraulique au niveau de la réserve naturelle régionale de la Seigne des Barbouillons. Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE¹ Haut-Doubs Haute-Loue, permettront de maintenir davantage d'eau au sein de la tourbière, en entravant les fossés créés dans les années 1970.

Ainsi, des panneaux de bois, des bouchons minéraux et des palissades en bois seront installés et recouverts de tourbe pour assurer leur conservation. Les clôtures agricoles seront refaites et écartées des fossés. Un ponton en bois sera installé pour la traversée du bétail au niveau de l'espace agricole pâturé au Nord. Ce dernier sera davantage humide.

Ces travaux se font avec l'accord de l'exploitant agricole qui dispose d'une vente d'herbe sur ces terrains. Il lui sera proposé de conclure un bail environnemental afin d'inscrire cette démarche dans le long terme, en maintenant des pratiques agricoles extensives et vertueuses.

¹ EPAGE : Établissement public d'aménagement et de gestion des eaux

Convention pour la cueillette de plantes sauvages sur des terrains communaux

Pascale DUSSOUILLEZ présente au conseil municipal la demande de M. Mickaël BELLAGUE, demeurant à Nozeroy, qui souhaite monter une entreprise artisanale de fabrication de produits cosmétiques bio (savons...) et de dérivés médicinaux. Il a sollicité la Commune afin d'obtenir une autorisation de cueillir des plantes sauvages non protégées sur plusieurs parcelles communales, à Combe noire et au niveau des communaux de Froidefontaine.

Il a été proposé d'établir une convention pour formaliser cette autorisation. D'une durée de 3 années et en échange d'une redevance symbolique de 10 €/an, M. BELLAGUE sera autorisé à cueillir ou récolter des plantes sauvages non protégées, dont la liste figure dans la convention, en veillant à la protection de l'environnement, au renouvellement des espèces (seuil maximum de 30 à 50 %) et au respect des différentes réglementations concernant les lieux et périodes de cueillette.

Le conseil municipal donne à l'unanimité cette autorisation de cueillette, approuve la convention et charge M. le Maire de sa signature, de son application et de l'émission des titres de recettes correspondants.

Installation de nichoirs en forêt communale

L'association « La Choue » sollicite la Commune pour être autorisée, en lien avec l'ONF, à poser une quinzaine de nichoirs dans l'optique de participer à la protection de la chouette de Tengmalm, petit rapace nocturne protégé au niveau européen. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3. Forêts et bois

Présentation des travaux d'investissement en 2020

Lydie CHANEZ, adjointe au maire en charge de la forêt, présente aux élus les grandes lignes des travaux d'investissement concourant à l'entretien et à la régénération de la forêt communale. Ces travaux ont été réalisés au printemps par l'ONF. Une visite de réception des travaux a eu lieu avec la commission « Forêts, bois » le samedi 27 juin avec une tournée dans les parcelles 84-95 et 96.

Droit de préférence forestier – Parcelles AO 46-47 (Jardin Martin)

La Commune a été avisée de la mise en vente des parcelles forestières cadastrées section AO, n°46-47, au lieu-dit Jardin Martin. Elle n'est pas propriétaire limitrophe. Aussi, conformément au code forestier, elle ne dispose que d'un droit de préférence et non d'un droit de préemption.

Après avis de la commission « Forêts, bois », le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préférence sur les parcelles AO 46-47.

4. Urbanisme, voirie et bâtiments

Déclassement de terrain du domaine public

et vente de terrain d'aisance à Essavilly

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a étudié, au cours des séances des 6 février, 2 mars et 25 mai 2020 la demande d'achat de terrain d'aisance par le futur propriétaire de la maison cadastrée ZM 45, rue de la Fontaine à Essavilly.

Le conseil municipal avait donné son accord pour la vente de 236 m² de terrain communal au Sud de la maison, au prix de 25 €/m². Le futur propriétaire a sollicité également pour l'acquisition de 166 m² supplémentaires à l'Est de la mairie, jusqu'au mur de soutènement.

Après réflexion, le conseil municipal décide de déclasser du domaine public les 2 parties de terrain concernées, étant entendu que ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation de la voie. Le conseil municipal donne son accord pour la vente des 2 parties, soit 402 m², au prix de 25 €/m², frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

Attribution des travaux d'entretien courant des voies communales

Gérard MUGNIOT, adjointe au maire en charge de la voirie, présente les 2 devis obtenus pour la réalisation des travaux d'entretien courant des voies communales :

- Entreprise SJE : 3 500 € HT/jour
- Entreprise CUENOT : 2 245 € HT/jour

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise CUENOT, avec au moins 2 à 3 jours d'intervention.

Délégation pour la réalisation d'un emprunt afin d'acquérir la parcelle ZI 267

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 6 mars 2017 par laquelle la Commune de Mignovillard décidait l'acquisition de la parcelle ZI 267 (zone 1AU du PLU) au prix de 255 000 € dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet d'urbanisation.

Il rappelle également l'arrêté municipal AM_2017_54 du 6 novembre 2017 par lequel il a exercé le droit de préemption urbain de la Commune sur la parcelle ZI 267.

Enfin, il informe le conseil municipal du jugement rendu le 30 janvier 2020 par le Tribunal administratif de Besançon, qui valide la préemption et donc l'acquisition de la parcelle par la Commune. Il convient désormais de procéder à la signature de l'acte notarié. Conformément à l'article L. 2122-22, 3° du code général des collectivités territoriales, M. le Maire sollicite le conseil municipal afin d'obtenir délégation pour recourir à l'emprunt dans ce cadre, dans les conditions définies ci-après :

- Type d'emprunt : classique ou prêt relais
- Taux : fixe ou variable
- Montant maximum : 300 941,60 € (montant inscrit au compte 1641 en recette d'investissement du budget annexe « Lotissement de la Fruitière » pour 2020)
- Durée : en fonction de la meilleure proposition

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne délégation à M. le Maire.

5. Intercommunalité

Proposition de délégués pour le SICTOM de la région de Champagne

La communauté de communes Champagne Nozeroy Jura a sollicité la Commune pour la désignation de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui siègeront au comité syndical du SICTOM de la région de Champagne.

Après appel des candidatures, le conseil municipal désigne à l'unanimité :

- Délégués titulaires : Pascale DUSSOUILLEZ, Gérard MUGNIOT
- Délégués suppléants : Valérie VUILLERMOT, Lydie CHANEZ

Syndicat intercommunal des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard

Gérard MUGNIOT, délégué au syndicat, donne lecture du compte rendu de la dernière réunion du 18 juin dernier. Le compte administratif 2019 et le budget 2020 ont été votés. Le rapport sur le prix et la qualité du service public (RPQS) a été adopté : on dénombrait en 2019, 128 abonnés domestiques et 18 abonnés professionnels (agriculteurs, fromagerie) et plus de 67 000 m³ facturés.

Un point a également été fait sur les travaux réalisés et à réaliser, notamment dans l'optique d'un raccordement au réseau du syndicat des eaux du Centre est afin de sécuriser l'alimentation lors des périodes de sécheresse.

6. Tour d'horizon des projets

Le conseil municipal fait un point d'étape sur différents projets inscrits au budget 2020 :

- Bassin de trop plein : le projet est mis en attente pour l'instant. Le bassin de trop plein pourra peut-être être implanté et réalisé dans le cadre du projet « Centre bourg », ce qui assurerait un meilleur emplacement et limiterait les contraintes d'implantation pour le nouveau préau
- Monument aux morts d'Essavilly : des devis vont être demandés pour la rénovation complète du monument et le réaménagement des abords
- Tracteur : un devis actualisé sera demandé pour un tracteur d'occasion et un chargeur

Par ailleurs, M. le Maire informe les élus de la mise en place prochaine d'un dispositif de relance, concerné entre l'État et le Département du Jura pour les travaux, hors voirie, de moins de 40 000 €, qui pourraient bénéficier des subventions notables afin de soutenir l'activité des PME et artisans locaux.

7. Divers

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes suivantes :

- Parcelle ZI 344 (parcelle à bâtir), sise rue des Gentianes à Mignovillard
- Parcelles ZT 128, 130 et 131 (parcelle à bâtir), sises rue Xavier Joliclerc à Froidefontaine
- Parcelle ZT 138 (maison d'habitation), sise 14 rue du Calvaire à Froidefontaine
- Parcelle ZT 121 (maison d'habitation), sise 8 rue Xavier Joliclerc à Froidefontaine
- Parcelles AB 189 et 228 (appartement et dépendance), sises 9 rue de Nozeroy et 4 rue du Martinet à Mignovillard

Journées du patrimoine

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de reconduire l'organisation des journées du patrimoine avec la découverte des secrets de l'église Saint-Michel de Mignovillard, les 19 et 20 septembre 2020.

Prochaine séance du conseil municipal : lundi 7 septembre à 20h.

La séance est levée à 22h45.



Le Maire,

Florent SÉRRETTE